

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 08 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 02 avril 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	M. Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	M. René BROUSSE
M. Guillaume FRICKER	M. Bernard FRASIAK
Mme Sylvie ROCHE	Mme Séverine VIAL
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)
M. Yannick DUPOUÉ (à Mme Josiane HUGUET)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
M. Alain COSSON
M. Florent MONEYRON
M. Antoine LUCAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 2 Votants : 31

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivé en cours de séance à compter de l'OJ n° 02 M. Bruno BOSLOUP
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CULTURE – MEDIATHEQUE Intercommunale – Réseau des Médiathèques entre Dore & Allier plan de relance et dispositif "subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques" - DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

CULTURE – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE
Réseau des Médiathèques entre Dore et Allier
Plan de relance et dispositif « subvention exceptionnelle à la
relance des bibliothèques »

DEMANDE DE SUBVENTION
AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Madame la Présidente précise que le Réseau des Médiathèque entre Dore et Allier souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre du dispositif « Subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques ».

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Pour être éligible, les personnes morales doivent :

- Etre un réseau de bibliothèques ou une bibliothèque de lecture publique territoriales,
- Disposer d'un personnel permanent ou de bénévoles formés à la bibliothéconomie.
- Proposer au public un accès direct aux collections et ne pas pratiquer la location d'ouvrages.

Les projets éligibles doivent respecter également conditions suivantes :

- Démontrer que les crédits d'acquisition de livres imprimés inscrits au budget de la bibliothèque sont à minima de 5 000€ dans le dernier exercice clos.
- Démontrer que, dans le budget 2021 de la bibliothèque, les crédits d'acquisition de livres imprimés sont maintenus ou en progression par rapport à 2020.
- Acquérir de tous types d'ouvrages relevant d'un ou plusieurs domaines littéraires et champs documentaires.

Le montant de l'aide attribuée sera calculé à partir du montant des crédits alloués par les bibliothèques à l'achat de livres imprimés et le bénéficiaire doit s'assurer du respect de ses obligations au regard du code des marchés publics.

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la demande d'aide auprès du Centre National du Livre et de solliciter la subvention la plus élevée possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la proposition de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 14 avril 2021
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente